



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.3

Date : 2 décembre 2010

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

**Composée comme suit : M. le Juge O-Gon Kwon, Président
M. le Juge Kevin Parker
M. le Juge Burton Hall**

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 2 décembre 2010

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Procureur *amicus curiae* :

M. Bruce MacFarlane

L'Accusé :

Vojislav Šešelj

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU la Version publique expurgée de la deuxième décision en date du 3 février 2010 et relative à la demande de l'Accusation concernant de nouvelles violations de mesures de protection et présentée sur le fondement de l'article 77 du Règlement (trois livres), rendue le 4 février 2010, et l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation qui y est annexée et par laquelle la Chambre de première instance a engagé des poursuites contre Vojislav Šešelj (l'« Accusé »), qui doit répondre du chef d'outrage au Tribunal, punissable en vertu de l'article 77 A) ii) du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »), pour avoir divulgué, dans un livre, des informations susceptibles de permettre l'identification de 11 témoins protégés, en violation de la confidentialité ordonnée par une Chambre,

ATTENDU qu'une conférence de mise en état s'est tenue le 3 septembre 2010,

ATTENDU que, aux termes de l'article 65 *bis* A) du Règlement, la Chambre de première instance convoque une conférence de mise en état tous les cent vingt jours au moins,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* A) du Règlement,

FIXE PAR LA PRÉSENTE au 14 décembre 2010, à 15 h 00, dans la salle d'audience 1, la tenue d'une conférence de mise en état.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre
de première instance

/signé/

O-Gon Kwon

Le 2 décembre 2010
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]